

Département de la
Moselle

Arrondissement de Metz-
Campagne

Nombre de Conseillers
élus : 15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents : 14

Procuration : 0

Date de la

convocation :

07.12.2020

COMMUNE DE GRAVELLOTTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur TORLTING Michel, Maire.

Membres présents : TORLTING Michel - BRIOUX Dominique - SIMON Denis - SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle - DONVAL Denis - POTIER Christophe - SCHURCH Christophe - MULLER Hervé - LOUIS Aurélie - APPERT Ségolène - DAUBENFELD Nadine - PIERRE Sébastien - CLEVER Nathalie - GRANDPIERRE Marie-France.

Absents excusés : Emilie GAILLOT

INTEGRATION DES VOIRIES DANS LE LOT CLOS SAINT ANTOINE

Lotissement du clos Saint-Antoine : achat de terrain

Les voiries du lotissement du clos Saint-Antoine ont été transférées à Metz Métropole conformément au permis d'aménager.

Toutefois les parcelles Section 2 N° 573/157 et 586/157 ont été exclues de ce transfert. En effet, ces deux parcelles qui seront aménagées en sentier permettant de relier le village au nouveau lotissement ne sont pas intégrées au Plan de Déplacement Urbain de Metz Métropole et ce à ce titre ne peuvent être reprise par cette collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ces deux parcelles à l'euro symbolique. Les frais liés à cette acquisition resteront à la charge du vendeur.

Le conseil après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir auprès de la SCI Pierre Développement les parcelles S2 N° 573/157 et 586/157 à l'euro symbolique.
- Prend acte que les frais liés à cette acquisition resteront à la charge du vendeur
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à cette affaire.
-

Pour extrait conforme
GRAVELLOTTE le 11/12/2020

Le Maire,

Michel TORLTING

